

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-08

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 5

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

Pouvoir : BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Il est proposé au Conseil Municipal, par le premier adjoint, Éric SEGOND, le compte administratif 2021 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	RÉALISÉ
DÉPENSES	286 247.58 €	21 927.51 €	416 440.84. €
RECETTES	326 934.51 €	53 771.26 €	415 816.66 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	40 686.93 €	31 843.75 €	-624.18 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RÉSULTAT EXERCICE 2020	-68 847.20 €	75 360.01 €
RÉSULTAT EXERCICE 2021	40 686.93 €	-624.18 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	- 28 160.27 €	74 735.83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du 1^{er} adjoint.
Adopte le compte administratif 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

